



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Je pars de chez mes parents

Vérifié le 18 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Je pars de chez mes parents pour habiter un logement que je vais louer. Selon que je suis étudiant ou que j'ai un emploi, plusieurs solutions de logement sont possibles. Déménager et louer un logement pour la 1<sup>re</sup> fois impliquent de réaliser certaines démarches, qui diffèrent selon que mon installation est définitive ou non.

### Je suis étudiant (ou en alternance)

#### Type de logement

##### Logement du Crous

Je peux [demander un logement étudiant](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31912) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31912>) auprès du [Crous](#) ().

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

Ce logement, situé en [résidence universitaire](http://www.etudiant.gouv.fr/pid33824-cid96315/en-bref-les-residences-universitaires.html) ↗ (<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33824-cid96315/en-bref-les-residences-universitaires.html>) ou dans une autre résidence affectée au logement des étudiants, est attribué sous conditions de ressources. Je suis prioritaire si je perçois une [bourse sur critères sociaux](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>).

##### Lors de mon installation :

- Je devrai fournir un dépôt de garantie. Si nécessaire, je peux demander [l'avance loca-pass](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>) (prêt sans intérêt).
- Je devrai présenter une [caution](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>) qui s'engage à payer le loyer et les charges si je suis dans l'incapacité de le faire. Il peut s'agir d'une personne physique (parent, ami, ...) ou d'une personne morale ([garantie Visale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>) notamment).

##### Logement du parc privé

Je peux louer, seul ou en [colocation](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34661) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34661>), un logement du parc privé. Pour cela, je dois signer avec le propriétaire du logement :

- [un contrat de location \(bail\) pour logement vide ou meublé](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292>)
- ou un [n bail mobilité pour logement meublé](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34759) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34759>).

##### Pour trouver le logement :

- Je peux consulter les offres de location sur le site [Lokaviz](http://www.lokaviz.fr/) ↗ (<http://www.lokaviz.fr/>) (centrale du logement étudiant).
- Je peux recourir à une agence immobilière, mais cela occasionne [des frais de visite, de dossier, d'état des lieux,...](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375>)
- Je peux utiliser [DossierFacile.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51424) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51424>) pour signaler au propriétaire le sérieux de mon dossier.

##### Avant la signature du bail :

- Le propriétaire du logement peut m'imposer d'avoir une [caution](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>) qui s'engage à payer le loyer et les charges si je suis dans l'incapacité de le faire. Il peut s'agir d'une personne physique (parent, ami, ...) ou d'une personne morale (exemple : [garantie Visale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>)).
- Je peux demander [l'avance loca-pass](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>) (prêt sans intérêt) pour financer le [dépôt de garantie](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>) demandé par le propriétaire lors de la signature du bail.
- Je peux demander [l'aide du fonds de solidarité pour le logement \(FSL\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>)

pour m'installer dans le logement.

Lors de la remise des clés, je dois faire avec le propriétaire ou son représentant (agent immobilier) [l'état des lieux d'entrée](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>).

Chambre meublée chez l'habitant

Je peux louer une chambre meublée chez l'habitant.

La chambre doit faire 9 m<sup>2</sup> minimum, avoir une fenêtre, être chauffée et contenir un minimum de meubles (literie, table, siège, rangements, luminaires).

Si la chambre n'a pas de coin cuisine, ni d'équipements sanitaires privés, il est obligatoire de rédiger un bail avec une annexe indiquant que le propriétaire partage ceux de son logement avec le locataire de la chambre.

Dans tous les cas, il est recommandé de signer un [contrat de location pour un logement meublé](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292>).

Pour trouver ce logement, je peux consulter les offres de location sur le site [Lokaviz](http://www.lokaviz.fr/) (http://www.lokaviz.fr/) (centrale du logement étudiant).

## Chauffage, eau, électricité et internet

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Logement du Crous

- Le prix des consommations d'eau et d'électricité est inclus dans le loyer.
- La connexion internet est disponible dans la chambre et éventuellement dans une pièce commune de la résidence. Son coût est compris dans le loyer.

Logement du parc privé

- Je souscris une [offre auprès d'un opérateur de téléphone, télévision, internet](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20278) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20278>). Le coût de ces [communications électroniques](https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html) (<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html>) est à ma charge.
- Je dois payer les dépenses relatives aux consommations d'eau, de gaz et d'électricité qui font partie des [charges locatives](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947>).

 **A noter :** les éventuelles [réparations locatives](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697>) sont à ma charge pendant toute la durée de la location.

Chambre meublée chez l'habitant

Le plus souvent, le propriétaire ne demande pas à l'étudiant de participer au paiement de la connexion internet.

En revanche, il lui fait payer un forfait charges pour l'électricité, le gaz et l'eau. Ce forfait doit être mentionné dans le contrat de location.

## Aide au logement (APL, ALS, ALF)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Logement du Crous

Je peux bénéficier d'une [aide au logement de la Caf](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>).

Pour savoir si j'ai droit à ces aides et quel montant je peux obtenir, j'utilise ce simulateur :


Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au  
simulateur

(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/>)

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaideaulogement>)

 **A noter** : si je suis en alternance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11240>), je peux percevoir l'aide mobili-jeune (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33173>) sous certaines conditions.

#### Action logement

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://mobilijeune.actionlogement.fr/>)

#### Logement du parc privé

Je peux bénéficier d'une aide au logement de la Caf (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>) sous certaines conditions.


Pour savoir si j'ai droit à ces aides et quel montant je peux obtenir, j'utilise ce simulateur :

Accéder au  
simulateur ↗

(<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/>)

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaideaulogement>)

 **A noter** : si je suis en alternance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11240>), je peux percevoir l'aide mobili-jeune (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33173>) ou l'aide au logement d'Action logement ↗ (<https://www.actionlogement.fr/aide-logement-jeunes-actifs>) sous certaines conditions.

#### Action logement

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://mobilijeune.actionlogement.fr/>)

#### Chambre meublée chez l'habitant

Je peux bénéficier d'une aide au logement de la Caf (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>) à la condition d'avoir bien signé un contrat de location.

Pour savoir si j'ai droit à ces aides et quel montant je peux obtenir, j'utilise ce simulateur :

---

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au  
simulateur ↗  
(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/>)

---

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaideaulogement>)

 **A noter** : si je suis en alternance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11240>), je peux percevoir l'aide mobili-jeune (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33173>) sous certaines conditions.

---

Action logement

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://mobilijeune.actionlogement.fr/>)

## Assurance du logement

En tant que locataire, j'ai l'obligation de souscrire une assurance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31300>) pour le logement loué.

## Transfert du courrier

Je dois prévenir mon établissement scolaire de mon changement d'adresse.

Je peux faire réexpédier mon courrier à ma nouvelle adresse en utilisant le service proposé par la Poste.

---

La Poste

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.laposte.fr/demenagement-absence>)

## Impôts

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

## Logement du Crous

L'étudiant ne paie pas de taxe d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F274>) pour le logement en résidence universitaire loué.

## Logement du secteur privé

### Taxe d'habitation et redevance télé

Si le 1<sup>er</sup> janvier je suis locataire du logement, je dois payer la taxe d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F274>) pour ce logement. La taxe d'habitation est à payer le plus souvent en septembre ou en octobre.

Si je suis imposé pour la taxe d'habitation, je peux être redevable de la contribution à l'audiovisuel public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F88>) (*redevance télé*), sous certaines conditions.

### Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Dans certaines communes, je dois payer une taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22730>).

## Chambre meublée chez l'habitant

La taxe d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F274>) due au titre du logement est établie au nom du propriétaire. L'étudiant n'a pas à participer au paiement de la taxe.

## Santé

Je peux choisir un nouveau médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>), parce que son cabinet se situe à proximité de ma nouvelle adresse par exemple.

Je m'informe des règles en vigueur s'agissant de l'affiliation d'un étudiant à la sécurité sociale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F675>).

## Si mon emménagement est définitif

### Si je quitte le domicile de mes parents de façon définitive :

- Je dois déclarer mon changement d'adresse à divers organismes et entreprises. Je peux déclarer par internet et en une seule opération mon changement d'adresse (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1193>) à La Poste, Pôle emploi, aux impôts, ...
- Je dois actualiser ma situation auprès des entreprises qui gèrent mes contrats et abonnements (banque, abonnement téléphonique, assureur auto...).
- Je dois faire inscrire ma nouvelle adresse sur la carte grise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>) de ma voiture. Il n'est pas nécessaire de changer l'adresse de mon permis de conduire, je pourrai le faire à l'occasion d'une demande de nouveau permis (en cas de perte, vol, nouvelle catégorie...).
- Je dois faire modifier mes papiers d'identité et ma carte électorale :

Je suis français

Si je suis majeur, je dois m'inscrire sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>) de ma nouvelle commune (ou du nouvel arrondissement, à Paris, Lyon et Marseille).

Si j'ai plus de 16 ans, et jusqu'à mon 25<sup>e</sup> anniversaire, je dois prévenir votre centre du service national (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241>) de mon changement d'adresse.



**A noter :** je ne suis pas obligé de demander la modification de l'adresse qui figure sur ma carte d'identité et mon passeport.

Je suis européen

Si je suis citoyen d'un État membre de *l'Union européenne*: [titleContent](#) :

- Je peux m'inscrire sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>) de ma nouvelle commune pour participer aux élections municipales et/ou européennes.
- Si j'ai une carte de séjour UE (non obligatoire), je dois la faire modifier.

Autre situation

Je dois faire modifier mon titre de séjour (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>).

## J'ai un emploi

## Type de logement

Plusieurs solutions sont envisageables, selon mes ressources : [logement social, ou logement du parc privé](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31290) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31290>).

### Logement social

Je fais une [demande de logement social](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007>) attribué sous [conditions de ressources](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>). Je peux consulter le site [Bienvéo](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48954) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48954>) pour connaître les logements sociaux disponibles.

Ministère chargé du logement

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>)

Si je suis agent de l'État affecté en Île-de-France :

- J'ai aussi accès à la [Bourse au logement des agents de l'État \(BALAE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54341) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54341>) recensant les logements sociaux interministériels disponibles.
- Je peux aussi recourir à une [solution de logement temporaire](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/acces-au-logement-des-agents-de-l-etat-r254.html) ↗ (<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/acces-au-logement-des-agents-de-l-etat-r254.html>) .

Je peux demander [l'avance Loca-pass](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>) (prêt sans intérêt) pour financer le [dépôt de garantie](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>) demandé par le bailleur lors de la signature du contrat de bail.

Action logement

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://locapass.actionlogement.fr/>)

**▲ Attention :** je ne néglige pas [l'état des lieux](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31270) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31270>). Il est obligatoire et doit être effectué avec le bailleur au moment de la remise des clés.

### Logement du parc privé

Je peux louer (seul ou en [colocation](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34661) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34661>)) un logement du parc privé. Pour cela, je dois signer avec le propriétaire du logement [un contrat de location pour logement vide ou meublé](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292>).

Pour trouver le logement :

- Je peux recourir à une agence immobilière, mais cela occasionne [des frais de visite, de dossier, d'état des lieux,...](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375>)
- Je peux utiliser [DossierFacile.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51424) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51424>) pour signaler au propriétaire le sérieux de mon dossier.
- Je peux [faire appel à Action logement](https://www.actionlogement.fr/la-colocation) ↗ (<https://www.actionlogement.fr/la-colocation>) pour trouver un logement en colocation.

Avant la signature du bail :

- Le propriétaire du logement peut m'imposer d'avoir une [caution](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>) qui s'engage à payer le loyer et les charges si je suis dans l'incapacité de le faire. Il peut s'agir d'une personne physique (parent, ami, ...) ou d'une personne morale (exemple : [garantie Visale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>)).
- Je peux demander [l'avance loca-pass](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>) (prêt sans intérêt) pour financer le [dépôt de garantie](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>) réclamé par le propriétaire lors de la signature du bail.
- Je peux demander [l'aide du fonds de solidarité pour le logement \(FSL\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>) pour m'installer dans le logement.

Lors de la remise des clés, je fais avec le propriétaire du logement ou son représentant (agent immobilier) [l'état des lieux d'entrée](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>).

## Choisir le mode de déménagement

Lorsque je fais appel à un déménageur professionnel :

- Le déménageur est responsable en cas de perte ou de casse d'un objet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33997>) et je peux donc en demander le remboursement
- Je peux être indemnisé en cas de retard [↗](https://www.inc-conso.fr/content/le-demenagement-en-20-questions) (<https://www.inc-conso.fr/content/le-demenagement-en-20-questions>)
- Je peux obtenir un devis gratuit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33997>)
- Je peux vérifier si le déménageur est bien inscrit au registre des transporteurs [↗](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/liste-des-entreprises-inscrites-au-registre-electronique-national-des-entreprises-transport-route-et) (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/liste-des-entreprises-inscrites-au-registre-electronique-national-des-entreprises-transport-route-et>)

Si je ne fais pas appel à un professionnel :

- Je n'ai pas de recours si mes objets sont détériorés ou volés
- Ma responsabilité est engagée en cas de dommages matériels (immeuble) ou d'accidents corporels (personnes)
- Je peux être poursuivi pour recours au travail illégal ( si c'est le cas)

## Aides financières au déménagement

Ma commune ou mon département propose peut-être des aides financières pour les personnes seules ou vivant en couple qui déménagent (facture déménageur, location camion, ...) notamment par le biais du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>). Il peut également s'agir d'une aide pour s'installer (achat du mobilier de 1<sup>re</sup> nécessité, ...). Je me renseigne auprès de ma mairie :

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Selon l'emploi que j'occupe, je peux bénéficier d'une aide au déménagement, sous certaines conditions :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Salarié du privé (cas général)

- Je consulte la convention collective dont je relève pour savoir si mon entreprise peut prendre en charge mes frais de déménagement.
- Si mon entreprise emploie au moins 10 personnes et que je déménage pour des raisons professionnelles (embauche, mutation, envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi), je peux bénéficier de l'aide Mobili-pass d'Action logement [↗](https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite) (<https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>) , sous certaines conditions.

Salarié agricole

- Je consulte la convention collective dont je relève pour savoir si mon entreprise peut prendre en charge mes frais de déménagement.
- Si mon entreprise emploie au moins 10 personnes et que je déménage pour des raisons professionnelles (embauche, mutation, envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi), je peux bénéficier de l'aide Agri Mobilité d'Action logement [[application/pdf - 842.1 KB](#)] [↕](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_agri-mobilite_fev2020.pdf) ([https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche\\_agri-mobilite\\_fev2020.pdf](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_agri-mobilite_fev2020.pdf)) , sous certaines conditions.

Agent public

Si je viens d'intégrer la fonction publique de l'État, je peux bénéficier de l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) [↗](https://www.aip-fonctionpublique.fr/) (<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>) , sous certaines conditions.

## Chauffage, eau, électricité et internet


- Je souscris une offre auprès d'un opérateur de téléphone, télévision, internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20278>). Le coût de ces communications électroniques [↗](https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html) (<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html>) est à ma charge.
- Je dois payer les dépenses relatives aux consommations d'eau, de gaz et d'électricité qui font partie des charges locatives (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947>).

 **A noter** : les éventuelles réparations locatives (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697>) sont à ma charge pendant toute la durée de la location.

## Aide au logement (APL, ALS, ALF)

Je peux bénéficier d'une aide au logement de la Caf (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34635>), sous certaines conditions.


Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au  
service en ligne 


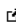
(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaideaulogement>)

Pour savoir si j'ai droit à ces aides et quel montant je peux obtenir, j'utilise ce simulateur :

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au  
simulateur 

(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/>)

 **A savoir** : si j'ai moins de 25 ans, je peux bénéficier de l'aide au logement d'Action logement  (<https://www.actionlogement.fr/aide-logement-jeunes-actifs>), sous certaines conditions.


## Assurance du logement

En tant que locataire, j'ai l'obligation de souscrire une assurance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31300>) pour le logement loué.

## Transfert du courrier

Je peux faire réexpédier mon courrier à ma nouvelle adresse en utilisant le service proposé par la Poste.

La Poste

Accéder au  
service en ligne 

(<https://www.laposte.fr/demenagement-absence>)

## Impôts

### Taxe d'habitation et redevance télé

Si le 1<sup>er</sup> janvier je suis locataire du logement, je dois payer la taxe d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F274>) pour ce logement. La taxe d'habitation est à payer le plus souvent en septembre ou en octobre.

Si je suis imposé pour la taxe d'habitation, je peux être redevable de la contribution à l'audiovisuel public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F88>) (*redevance télé*), sous certaines conditions.



## Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Dans certaines communes, je dois payer une [taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22730) pour financer la collecte des déchets ménagers.

**Rappel :** dès 18 ans, si je ne suis pas rattaché au foyer fiscal de mes parents, je dois remplir une [déclaration de revenus](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F369).

## Santé

Je peux choisir un nouveau [médecin traitant](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163), parce que son cabinet se situe à proximité de ma nouvelle adresse par exemple.

## Si mon emménagement est définitif

### Si je quitte le domicile de mes parents de façon définitive :

- Je dois déclarer mon changement d'adresse à divers organismes et entreprises. Je peux [déclarer par internet et en une seule opération mon changement d'adresse](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193) à La Poste, Pôle emploi, CPAM, aux impôts, ...
- Je dois actualiser ma situation auprès des entreprises qui gèrent mes contrats et abonnements (banque, abonnement téléphonique, assureur auto...)
- Je dois [faire inscrire ma nouvelle adresse sur la carte grise](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118) de ma voiture. Il n'est pas nécessaire de changer l'adresse de mon permis de conduire, je pourrai le faire à l'occasion d'une demande de nouveau permis (en cas de perte, vol, nouvelle catégorie...).
- Je dois faire modifier mes papiers d'identité et ma carte électorale :

Je suis français

Si je suis majeur, je dois m'inscrire sur les [listes électorales](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372) de ma nouvelle commune (ou du nouvel arrondissement, à Paris, Lyon et Marseille).

Si j'ai plus de 16 ans, et jusqu'à mon 25<sup>e</sup> anniversaire, je dois prévenir votre centre du [service national](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241) de mon changement d'adresse.

**A noter :** je ne suis pas obligé de demander la modification de l'adresse qui figure sur ma carte d'identité et mon passeport.

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Je suis européen

Si je suis citoyen d'un État membre de *l'Union européenne*: [titleContent](#) :

- Si j'ai une carte de séjour UE (non obligatoire), je dois la faire modifier.
- Je peux m'inscrire sur les [listes électorales](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937) de ma nouvelle commune pour participer aux élections municipales et/ou européennes.

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Autre situation

Je dois faire modifier mon **titre de séjour** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>).

## Services en ligne et formulaires

- **Mes services étudiant** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16390>)  
Service en ligne
- **Demande de logement social en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34754>)  
Service en ligne
- **Bienvêo : logements sociaux disponibles à la location** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48954>)  
Recherche
- **Bourse au logement des agents de l'État affectés en Île-de-France** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54341>)  
Formulaire
- **Locataire : demander la garantie Visale** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42843>)  
Service en ligne
- **Demander une avance Loca-Pass** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46640>)  
Service en ligne
- **"DossierFacile" (locataire) : pour signaler la qualité de son dossier au propriétaire** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51424>)  
Service en ligne
- **Demande d'allocation logement en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1292>)  
Service en ligne
- **Simulateur Caf - Allocations logement (éligibilité et montant)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2972>)  
Simulateur
- **Demande d'aide mobili-jeune** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41686>)  
Service en ligne
- **Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54933>)  
Simulateur
- **Faire suivre son courrier en cas de déménagement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14213>)  
Service en ligne
- **Changement d'adresse en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)  
Service en ligne
- **Calculer le coût de la carte grise** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>)  
Simulateur
- **Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)  
Service en ligne
- **Jeune alternant : quelles aides financières peut-il obtenir ?** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59533>)  
Simulateur

## Pour en savoir plus

- **Les résidences universitaires** [✉](http://www.etudiant.gouv.fr/pid33824-cid96315/en-bref-les-residences-universitaires.html) (<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33824-cid96315/en-bref-les-residences-universitaires.html>)  
*Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*
- **Site Lokaviz du Crous** [✉](http://www.lokaviz.fr/) (<http://www.lokaviz.fr/>)  
*Ministère chargé de l'éducation*
- **Action logement : aide pour le jeune salarié à trouver un logement en colocation** [✉](https://www.actionlogement.fr/la-colocation) (<https://www.actionlogement.fr/la-colocation>)  
*Action logement*
- **Salarié ou alternant de moins de 25 ans : l'aide au logement d'Action logement** [✉](https://www.actionlogement.fr/aide-logement-jeunes-actifs) (<https://www.actionlogement.fr/aide-logement-jeunes-actifs>)  
*Action logement*
- **Aide Mobili-Pass d'Action logement** [✉](https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite) (<https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>)  
*Action logement*
- **Agri-Mobilité d'Action logement (PDF - 842.1 KB)** [✉](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_agri-mobilite_fev2020.pdf) ([https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche\\_agri-mobilite\\_fev2020.pdf](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_agri-mobilite_fev2020.pdf))  
*Action logement*
- **Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)** [✉](https://www.aip-fonctionpublique.fr/) (<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>)  
*Ministère chargé de la fonction publique*
- **Solutions de logement temporaire pour agents de l'État affectés en Île-de-France** [✉](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/acces-au-logement-des-agents-de-l-etat-r254.html) (<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/acces-au-logement-des-agents-de-l-etat-r254.html>)  
*Ministère chargé du logement*
- **Fournisseurs d'énergie : les démarches en cas de déménagement** [✉](https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/je-demenage-jemmenage-les-demarches-pour-lelectricite-et-le-gaz-naturel/) ([https://www.energie-info.fr/fiche\\_pratique/je-demenage-jemmenage-les-demarches-pour-lelectricite-et-le-gaz-naturel/](https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/je-demenage-jemmenage-les-demarches-pour-lelectricite-et-le-gaz-naturel/))  
*Médiateur national de l'énergie*
- **Comment avoir accès à internet dans son nouveau logement ?** [✉](https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html) (<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/demenagement-que-faire-pour-avoir-un-acces-a-internet-dans-mon-nouveau-logement.html>)  
*Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)*
- **Faire appel à un déménageur non professionnel : les risques** [✉](http://www.drieha.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-de-recourir-a-un-demenageur-non-a4536.html) (<http://www.drieha.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-de-recourir-a-un-demenageur-non-a4536.html>)  
*Ministère chargé des transports*
- **Faire appel à un déménageur professionnel** [✉](https://www.inc-conso.fr/content/le-demenagement-en-20-questions) (<https://www.inc-conso.fr/content/le-demenagement-en-20-questions>)  
*Institut national de la consommation (INC)*
- **Déménageur professionnel : entreprises inscrites au registre des transporteurs de marchandises** [✉](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/liste-des-entreprises-inscrites-au-registre-electronique-national-des-entreprises-transport-route-et) (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/liste-des-entreprises-inscrites-au-registre-electronique-national-des-entreprises-transport-route-et>)  
*Ministère chargé des transports*

## COMMENT FAIRE SI...

- Je déménagement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0